

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 25 novembre 2021 à 8 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Suzanne Parisé, et par conférence téléphonique, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Claudie Lacelle.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

21-11-749

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-11-750

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-11-751

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387 RELATIF À L'ACQUISITION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT ET DE BALAYAGE DES TROTTOIRS**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 387, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 295 000 \$ pour l'acquisition de machinerie de déneigement et de balayage des trottoirs*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'adopter le règlement numéro 387, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-11-752

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-37 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 95-37 intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » et modifier l'annexe « III » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, d'adopter le règlement numéro 95-37, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MIS À JOUR DU CONSEILLER YVES DESJARDINS, MEMBRE DU CONSEIL DE LA VILLE**

Monsieur Yves Desjardins, conseiller, a déposé au conseil municipal son formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires mis à jour.

21-11-753

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MONT-LAURIER ET FERME-NEUVE**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière nous a été soumise par l'association du hockey mineur de Mont-Laurier/Ferme/Neuve pour le tournoi de L'APBM;

CONSIDÉRANT que le tournoi APBM est un événement majeur et qu'il attire plus d'une vingtaine d'équipes de l'extérieur chaque année;

CONSIDÉRANT que le tournoi aura lieu du 2 au 5 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Véronie Whear propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement à l'association du hockey mineur de Mont-Laurier/Ferme/Neuve au montant de 250 \$ pour le tournoi de l'APBM.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-11-754

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Claudie Lacelle, mairesse suppléante

---

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon , maire